

## Élections Professionnelles du 13 au 20 octobre 2011



### Votez :

- ♦ pour les listes d'union SNALC, SNCL, SCENRAC pour les CAPA ;
- ♦ pour les listes CSEN-FGAF, FAEN, SCENRAC-CFTC pour les CT.



## Admission à la retraite



Si vous désirez **partir en retraite entre le 1er septembre 2012 et le 31 août 2013**, vous devez constituer votre dossier dès maintenant.

En effet, malgré un délai légal de prévenance de 6 mois (vous devez déposer votre dossier au minimum 6 mois avant votre départ), le rectorat demande que les collègues concernés déposent leur dossier **au plus tard le 1er octobre 2011** pour les retraites qui prennent effet dans les premiers mois de l'année scolaire 2012-2013.

Compte tenu de la lourdeur de l'opération et des risques d'erreurs qu'elle comporte, nous ne pouvons que vous encourager à respecter cette date : cela vous permettra de partir en retraite sereinement, avec un dossier convenablement traité et sans risque d'interruption de revenus entre votre dernier traitement et votre première pension.

La mise à la retraite prend effet à la date mentionnée sur l'arrêté prononçant l'admission à la retraite. Vous ne pouvez cesser vos fonctions avant d'avoir reçu notification de cet arrêté.

### Attention :

Les collègues admis à la retraite entre le 1er septembre et le 31 octobre 2012 perdront leur poste actuel au 1er septembre 2012 et seront affectés sur ZR jusqu'à la date de leur radiation.

Consultez notre site [www.sncl-faen-versailles.org](http://www.sncl-faen-versailles.org)

## Plan académique de formation



Inscriptions du **1er au 21 septembre 2011**.

Pour davantage d'informations sur le PAF, vous pouvez consulter les documents nécessaires dans votre établissement ou sur le site du Rectorat de Versailles.

## Cotisation syndicale

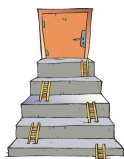
Votre cotisation syndicale est essentielle au SNCL-FAEN.



En effet, notre syndicat ne reçoit ni subvention ni aide et ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. Il n'a donc de comptes à rendre qu'à eux.

En 2011-2012, votre cotisation, après déduction fiscale (66%), vous revient à seulement 34% de la somme versée.

Vous pouvez effectuer le règlement en plusieurs chèques, en indiquant au dos de chacun d'eux la date souhaitée de l'encaissement.



## CE des PEGC 2011

La commission pour l'**avancement à la classe exceptionnelle des PEGC** s'est réunie le 7 juin 2011.

36 collègues étaient promouvables, pour 15 possibilités.

Parmi les 36 promouvables, 12 avaient des avis défavorables (de l'IPR, du chef d'établissement, voire des deux), dont 7 parmi les 10 premiers.

15 candidats ont finalement été promus.

Le barème du dernier retenu était de 150.

Un contingent toujours très insuffisant, qui ne permet pas à tous les collègues d'accéder à la classe exceptionnelle avant leur départ à la retraite.

Pour nous joindre :

*Défendre notre métier et ceux qui l'exercent*



Adresse postale : SNCL FAEN Versailles 13 av de Taillebourg 75011 PARIS

Tél : 01 43 73 21 36 ou 06 67 44 76 26 Email : [sncl-faen-versailles@orange.fr](mailto:sncl-faen-versailles@orange.fr)

Site : [www.sncl-faen-versailles.org](http://www.sncl-faen-versailles.org)